



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 21 septembre 2018 à 20h30

Compte rendu affiché le 2 octobre 2018.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale du quatorze septembre deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ANTOINE Jean-Charles	X			
BEZILLE Robert		X		André THEVENOT
BOURQUARD Chantal	X			
CLAUDE Marie-Madeleine	X			
DIEFFENBACHER Cyril	X			
GASSMANN Vincent	X			
GERBER Dominique	X			
GUIGON Xavier			X	
HERBELIN Philippe	X			
KANMACHER Michel	X			
MARTIN Sébastien		X		Chantal BOURQUARD
THEVENOT André	X			
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian	X			

Egalement présente : Mme Rosaria GIANGRECO, secrétaire de Mairie.

Mouvement durant la séance : Arrivée de M. Xavier GUIGON à 21h00.

Le Maire ouvre la séance à 20h30 dans la salle des séances à la Mairie.

Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

En début de séance, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

4.3. Signature d'une convention de labellisation de l'espace numérique avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

POINT 1 • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 MAI 2018

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 29 mai 2018. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

POINT 2 • FINANCES

2.1. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Délibération 2018—030

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative budgétaire suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2138-041- Autres constructions + 6 884.53 €	
	4581 – Opérations sous mandat + 840.00 €	
	2315 - Opération 170 - 1 200.00 €	
	2184 – Opération 192 - 2 300.00 €	
	2184 – Opération 195 - 1 500.00 €	
	2315 – Opération 201 + 5 000.00 €	
	TOTAL + 7 724.53 €	
Recettes	238-041- Avances versées + 6 884.53 €	
	4582 – Opérations sous mandat + 840.00 €	
	TOTAL + 7 724.53 €	

2.2. APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Maire présente aux conseillers le rapport 2018 établi par la CLECT suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2018. Le montant des attributions de compensation concernant la commune s'élève à 33 139 €. Cette somme sera versée en douze mensualités par la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Délibération 2018—031

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

VU le rapport de la CLECT tel qu'annexé ;

CONSIDERANT que la CLECT dispose d'un délai de neuf mois pour rendre ses conclusions la première année qui suit le passage en Fiscalité Professionnelle Unique ;

CONSIDERANT que les Conseils Municipaux disposent, en droit commun, d'un délai de trois mois après notification du rapport par le Président de la CLECT pour approuver ce dernier à la majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par onze voix pour et deux absentions :

- APPROUVE le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées tel qu'annexé ;
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision au Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Arrivée de M. Xavier GUIGON (21h00)

POINT 3 • ONF – GESTION FORESTIERE

3.1. APPROBATION DE L'ETAT DE PREVISION DES COUPES 2019

M. Jean-Pierre THEVENOT présente l'état de prévision des coupes 2019 et l'état d'assiette des coupes 2020 transmis par l'ONF.

Délibération 2018—032

VU la prévision de coupe 2019 proposée par l'Office National des Forêts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les prévisions de coupe pour 2019,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3.2. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2020

Délibération 2018—033

CONSIDERANT que l'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage,

CONSIDERANT que cet état d'assiette des coupes doit être approuvé par le Conseil Municipal,

VU la proposition transmise par l'ONF pour 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'état d'assiette 2020 des coupes à marteler dans la forêt communale,
- AUTORISE le Maire à signer le document correspondant.

André THEVENOT demande des précisions sur une plantation d'arbres faite dans la forêt du Haut-Bois par les ouvriers communaux.

Monsieur le Maire précise que cette plantation a été réalisée par Jean-Pierre THEVENOT sur ses deniers personnels avec l'aide de Michel KANMACHER et que l'ONF a naturellement été informée de cette démarche.

POINT 4 • DIVERS ET COMMUNICATIONS

4.1. SINISTRE VEHICULE PERSONNEL DU MAIRE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

M. le Maire expose aux conseillers que lors d'un déplacement avec son véhicule dans le cadre de sa mission de Maire, il a subi un sinistre ayant entraîné des dégâts de carrosserie. Il indique que la commune bénéficie d'une assurance « Auto Mission » qui couvre les véhicules personnels des élus lors de leurs déplacements liés à l'exercice de leur mission avec leur véhicule personnel. Il précise que les frais de réparation sont pris en charge par l'assurance avec une franchise de 100€.

M. le Maire se retire et quitte la salle au moment du vote.

Délibération 2018—034

CONSIDERANT que M. le Maire a subi un sinistre, lors d'un déplacement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions le 17 avril 2018 avec son véhicule personnel Renault ZOE immatriculé EV-574-GK ayant entraîné des dégâts de carrosserie côté passager,

CONSIDERANT que les réparations, après expertise, ont été réalisées par le garage EKLINGER à Dannemarie et s'élèvent à 1312.39 € TTC (Facture n° 347479),

CONSIDERANT que la commune a souscrit une assurance « Auto Mission » qui couvre les véhicules personnels des élus lors des déplacements liés à l'exercice de leurs fonctions depuis le 13 juillet 2015,

CONSIDERANT que les frais de réparation engagés sont pris en charge par l'assurance à hauteur de 1 212.39 € (frais de réparations avec franchise de 100 €),

CONSIDERANT que Madame Chantal BOURQUARD, 1ère adjointe, a été désignée pour présider la séance lors du vote,

CONSIDERANT que Monsieur Vincent GASSMANN, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE que M. le Maire utilise son véhicule personnel pour ses déplacements dans le cadre de l'exercice de ses missions de Maire,
- AUTORISE la commune à régler le montant des réparations (1 312.39 €) au garage EKLINGER.
- AUTORISE tous les élus à utiliser leur véhicule pour leurs déplacements dans le cadre de leur mission.

4.2. DEMANDE DE MODIFICATION DE LA PORTE D'ENTREE DE LA BOULANGERIE

M. le Maire fait part aux conseillers de la demande de M. VACCARO, locataire de la boulangerie. Il souhaiterait que la commune équipe la boulangerie d'une porte d'entrée automatique afin de faciliter la circulation des clients.

Délibération 2018—035

CONSIDERANT la demande de M. VACCARO, boulanger, locataire du bâtiment sis 28A rue d'Alsace, d'équiper l'entrée principale d'une porte automatique afin de faciliter l'accès aux clients ;

CONSIDERANT que les travaux de gros oeuvre sont à la charge du propriétaire ;

VU le devis établi par l'entreprise PORTALP pour un montant de 5 233.00 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la demande de M. VACCARO ;
- APPROUVE le devis de l'entreprise PORTALP pour un montant de 5 233.00 € HT ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la commande.

4.3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LABELLISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE AVEC LA CAF

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF) souhaitant faciliter l'accès à ses services numériques auprès des usagers a sollicité la commune et propose de signer une convention pour:

- faciliter l'accès aux droits et services,
- permettre l'accès aux sites internet institutionnels (Caf.fr, mon-enfant.fr, etc..),
- Accompagner si besoin l'utilisateur dans l'utilisation des services que les sites internet proposent (aide à la navigation, aide à la réalisation des téléprocédures...).

Délibération 2018—036

CONSIDERANT que la Commune dispose d'un espace numérique animé par un volontaire en service civique,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF) souhaite faciliter l'accès aux services numériques de la CAF,

VU la convention annexée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la présente convention qui vise à définir les conditions et modalités de ce partenariat,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

4.4. INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan régie animations Licence IV à l'occasion de la Coupe du Monde 2018
 - Dépenses : 2 975.54 €
 - Recettes : 5 688.00 €
- Montants des subventions notifiées au titre de la DETR 2018:
 - Espace numérique : 50 % (plafonnée à 3 386.67€)
 - Chaudière : 35% (plafonnée à 28 806.95€)
- Rentrée scolaire:
 - Effectifs stable à 89 élèves
 - Deux nouveaux instituteurs titulaires : M. Denis KUSTER, directeur et Mme Tania KUSTER
 - Piscine : démarrage vendredi 28 septembre (11 séances sur 2018)
- Arrivée véhicule électrique le 12/07/2018 et vente ancien véhicule à la commune de Reppe
- Frais imprévus été 2018 :
 - Réfrigérateur restaurant scolaire : 869.24€ TTC
 - Carte climatisation boulangerie : 2131.20€ TTC

Marie-Madeleine CLAUDE fait état du mauvais état d'entretien du cimetière.

Chantal BOURQUARD rappelle que les jeunes recrutés pendant les vacances ont procédé à l'entretien intégral de ce dernier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire, Vincent GASSMANN





Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 21 septembre 2018 à 20h30

ORDRE DU JOUR

- Point 1. Approbation du compte rendu du 29 mai 2018
- Point 2. Finances
- 2.1. Décision modificative budgétaire n°1 – Délibération 2018-030
 - 2.2. Approbation du rapport 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Délibération 2018-031
- Point 3. ONF – Gestion forestière
- 3.1. Approbation de l'état de prévision des coupes 2019 – Délibération 2018-032
 - 3.2. Approbation de l'état d'assiette 2020 – Délibération 2018-033
- Point 4. Divers et communications
- 4.1. Sinistre véhicule personnel du Maire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions – Délibération 2018-034
 - 4.2. Demande de modification de la porte d'entrée de la boulangerie – Délibération 2018-035
 - 4.3. Signature d'une convention de labellisation de l'espace numérique avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Délibération 2018-036

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du vendredi 21 septembre 2018 à 20h30

ANTOINE Jean-Charles	
BEZILLE Robert	Absent – Procuration à THEVENOT André
BOURQUARD Chantal	
CLAUDE Marie-Madeleine	
DIEFFENBACHER Cyril	
GERBER Dominique	
GUIGON Xavier	
HERBELIN Philippe	
KANMACHER Michel	
MARTIN Sébastien	Absent – Procuration à BOURQUARD Chantal
THEVENOT André	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	